DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE ROCHEJEAN
18, rue Saint Jean – 25370 ROCHEJEAN
Tél : 03 81 49 90 82
Mairie.rochejean@wanadoo.fr

Commune de Rochejean

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2022

Début de la séance à 20 h 37 à la salle du conseil municipal de Rochejean.

Présents : M. Éric PENZES, M. Benjamin MEYER, M. Bertrand THOMET, M. Loïc ESPOSITO, M. Pierre PASSARD (arrivé à 20 h 45 – retard justifié), M. Mathieu ROUSSELET,.

Absents excusés : Mme Florence SCHIAVON qui a donné procuration à M. Bertrand THOMET, M. Martial CREVOISIER qui a donné procuration à M. Pierre PASSARD, M. Jérôme DUBUS qui a donné procuration à M. Benjamin MEYER, Mme Ségolène FOULQUIER qui a donné procuration à M. Eric PENZES, M. Sébastien SAUTEREAU qui a donné procuration à M. Loïc ESPOSITO, M. Jimmy THOMET, Mme Maryline VAUCHY.

Absente : Mme Hélène DAVID.

Secrétaire de séance : M. Bertrand THOMET a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T.

Date de convocation : 5 juillet 2022

****

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint, 6 élus sur 14 étant présents à 20 h 37. Dans l'impossibilité d'ouvrir la séance du conseil municipal, il regrette que des déclarations à moins de 6 h00 de la réunion perturbent son organisation. Monsieur le Maire demande à l'avenir plus d'assiduité. La séance est reportée au lundi 18 juillet 2022 à 21 h 00.

Vu pour être affiché le mercredi 13 juillet 2022, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance, **Le Maire**

Bertrand THOMET Eric PENZES

MAIRIE DE ROCHEJEAN (25370) DOUBS